

## ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

*Colonisation  
de Garlinghaz  
Zuelan*

# LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

## AVIS

TOUTE DEMANDE DE  
CHANGEMENT D'ADRESSE  
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE  
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUÉBEC

SAMEDI 12 AOUT 1899

## Le Sacré-Cœur et l'avenir de la France

En réponse à une lettre par laquelle Mgr Robert, évêque de Marseille, informait le Pape des belles manifestations qui ont eu lieu dans son diocèse, en l'honneur du Sacré-Cœur, Sa Sainteté a daigné adresser au pieux prélat l'importante et consolante lettre que voici :

LÉON XIII, PAPE

A Notre Vénérable Frère Jean-Louis,  
Evêque de Marseille.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Il pouvait difficilement Nous arriver quelque chose de plus agréable que ce que Nous a appris votre dernière lettre touchant les actes éclatants de dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus que viennent d'accomplir vos fidèles Marseillais. Cette dévotion, ils l'avaient souvent prouvée déjà par le passé. Mais les témoignages qu'ils en ont donnés pendant tout le triduum, le mois dernier, ont été plus admirables encore, d'après ce que vous Nous écrivez. C'est avec une grande joie que Nous avons reçu cette nouvelle, car il ne peut rien se faire de plus saint, ni de plus conforme au salut.

Du reste, si l'on considère les choses et les événements qui se déroulent sous nos yeux, on peut bien dire, sans crainte de se tromper, qu'il a été dans les desseins de la divine Providence d'unir la France au Sacré-Cœur par des liens d'une affection privilégiée. Elle vous appartient, en effet, cette admirable et sainte femme que Jésus-Christ a choisie tout spécialement pour propager au loin le culte de son Cœur par sa parole et par ses œuvres. Depuis cette époque, ce culte n'a pas cessé d'être florissant et en grand honneur parmi vous ; à tel point que, lorsque les contradictions les plus violentes se sont dressées contre lui, la piété unanime du peuple en a magnifiquement triomphé. Que dire aussi de ce monument qu'il y a quelques années seulement la France, dans des jours de trouble, promettait d'élever au Sacré-Cœur ? Ce vœu, la foi vous l'avait inspiré, et la piété vous l'a fait accomplir avec une munificence admirable.

Nous rappelons d'autant plus volontiers ces faits, si glorieux pour votre nation, qu'il y a en même temps en eux de quoi Nous consoler dans le pré-

sent et Nous faire joyeusement espérer pour l'avenir. Cet avenir est bien sombre ; mais, Nous en sommes convaincu, aussi longtemps que votre pays gardera la dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus, et s'il plaît à Dieu il la gardera toujours, il aura en elle, par le fait même, un gage précieux de salut.

Comme présage des dons célestes et en signe de Notre bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur à vous, vénérable frère, et à votre peuple tout entier, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 6 juillet de l'année 1899, la vingt-deuxième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

## La crise d'apostasies

(De la *Vérité*, de Paris, 26 juillet.)

Il y a des faits douloureux sur lesquels on ne sait si l'on doit se taire ou parler. Le silence toutefois finit par devenir impossible à cause de la notoriété qui s'y attache. Une fois ou deux nous avons dû faire allusion, et avec toute la réserve possible, à un mouvement de défection qui, hélas ! s'accroît dans les rangs du clergé français.

Les exemples d'apostasie n'ont malheureusement pas manqué en notre siècle ; il y en a eu même de tristement célèbres, depuis Lamennais jusqu'à Hyacinthe Loyson. C'étaient plutôt, néanmoins, des cas isolés. En ces vingt dernières années, il y a eu comme un branle donné qui a poussé hors de l'Eglise un plus grand nombre de transfuges.

On les compte par dizaines à la Faculté de théologie protestante de Paris, où ils suivent les cours préparatoires au pastorat ; à la maison de refuge de Sèvres, qui est comme la maison-mère des prêtres apostats. Ce ne sont plus des individus, ce sont des groupes. Parfois les défections se produisent sans bruit, secrètement ; d'autres fois, avec éclat, par une lettre de congé, rendue publique, à l'évêque ou au supérieur religieux. Les fidèles s'étonnent et s'attristent. Ils ne comprennent pas. Peu d'entre eux savent comment se produisent la plupart de ces forfaitures sacerdotales.

Il y a, en ce moment, comme une entreprise d'apostasie, ayant ses chefs et ses agents. Une active propagande s'exerce par une publication spéciale, *La Revue Chrétienne*, et par correspondance privée, auprès des membres du clergé de tous les diocèses, pour les inviter à quitter l'Eglise, en leur offrant comme appât un domicile et des moyens d'existence. Des efforts conti-

nus sont faits pour augmenter le nombre de renégats. Chaque diocèse compte déjà un certain nombre de ces misérables prêtres passés au protestantisme, ou ignominieusement laïcisés. Combien sont-ils au juste ? Il vaut mieux ne pas le savoir encore. C'est le douloureux secret de l'évêque que ces apostasies par adhésion à la religion réformée.

A Paris, elles doivent être plus nombreuses qu'ailleurs.

Une dépêche de Londres, publiée ce matin, annonce qu'hier, au début de la première séance de la conférence méthodiste wesleyenne, " le pasteur Woelpton a présenté à son auditoire vingt ex-prêtres catholiques du diocèse de Paris, qui ont embrassé le protestantisme et qui se déclarent absolument prêts à exercer le ministère protestant. "

Vingt ex-prêtres catholiques qui ont abjuré leur foi et renié leur caractère sacerdotal, vingt qui s'enrôlent en Angleterre dans le clergé protestant, et vingt pour le seul diocèse de Paris : n'est-ce pas un des faits les plus attristants des malheureux temps que nous traversons ! Mais de quelle leçon il est pour tous, prêtres et fidèles !

Le fameux tournant actuel de l'histoire, dont on parle tant, avec plus ou moins de complaisance, aura vu bien des naufrages dans la foi. Pour le clergé, on doit le reconnaître, il est particulièrement périlleux. Ce tournant ressemble surtout pour lui au cap des tempêtes. Bien des suggestions nouvelles l'assaillent en effet ; bien des tentations le guettent en cette fin de siècle, où tant de choses sont dévoyées ou troublées.

Le clergé n'a pu échapper entièrement aux sollicitations si vives, si insidieuses de l'esprit nouveau. Il était de son siècle ; il en éprouve les dangers. En entrant davantage dans le mouvement d'études littéraires et scientifiques il a rencontré aussi l'esprit de critique, si voisin du rationalisme, si éloigné souvent de la foi. A son insu, ne se laisse-t-il pas quelque peu aller au courant de la libre recherche et du doute ? Ne tend-il pas à dévier des principes, à s'écarter de l'autorité ? Sous prétexte de science, ne risque-t-il pas de quitter la droite voie de l'orthodoxie et de la tradition ? C'est là un danger dont on s'aperçoit par le changement d'esprit qui s'opère en quelques-uns de ses membres, par les tendances inquiétantes qui se manifestent chez d'autres. La diminution de l'esprit surnaturel, et de l'esprit de foi, en est une conséquence, et, avec cela, le sacerdoce lui-même n'est plus à l'abri des dangers qui menacent la foi des simples fidèles.

De la critique scientifique, parfois trop outrée, trop présomptueuse, au rationalisme religieux, il n'y a pas

loin, même pour le prêtre, et tel qui ne se croit qu'un philosophe, qu'un critique, qu'un exégète, est bien près d'être un protestant.

Les nouveautés sociales n'ont pas eu, malheureusement, moins de prise sur certains membres du clergé que les séductions scientifiques. On sait avec quelle faveur quelques-uns d'entre eux ont embrassé les idées nouvelles de démocratie et de socialisme chrétien. Nous avons reproduit ici même, assez souvent, les conseils des plus sages évêques à leur clergé, pour que l'on n'ignore pas sur quelle pente dangereuse risque de se laisser entraîner le zèle le plus louable, le désir le plus généreux du bien, quand il n'y a plus le frein de l'autorité et de l'obéissance.

Tout ce zèle, toute cette exubérance d'action, toutes ces ardeurs quelque peu confuses et désordonnées de réforme sont plus selon l'esprit du siècle que selon l'esprit de l'Evangile. Il n'est pas sans péril de s'y abandonner. En donnant trop à l'élément humain on s'expose à perdre de vue le surnaturel, et il n'est pas étonnant que plusieurs de ceux qui prêchent avec tant d'ardeur la réforme sociale, l'égalité de conditions, qui saluent l'avènement de la démocratie et l'âge d'or futur de l'humanité, ne soient tentés d'aller chercher la réalisation de leurs rêves au dehors du vrai Evangile de Jésus-Christ, qui prêche autre chose que le règne du progrès social et du bien-être humain.

Il faut reconnaître que le clergé est aussi vivement tenté, à notre époque, par l'esprit nouveau de science et de critique, par l'appât des doctrines réformistes sociales, qu'il l'était, à la fin du siècle dernier, par les idées de liberté et de philanthropie. Et comme alors, on ne peut s'étonner que quelques-uns de ses membres, en cherchant la raison et le progrès, sombrent dans la foi. Ces chutes sont des tristesses et des scandales. Elles affligent, elles déconcertent les simples. Mais que leur foi ne s'en alarme point ! Ce mouvement d'apostasie deviendrait inquiétant, si l'on n'était assuré que les évêques qui le surveillent, que le Souverain Pontife qui en est informé, sauront prendre tous les moyens de l'arrêter, soit en tenant les esprits dans les justes bornes de la recherche scientifique, soit en les empêchant de s'égarer dans les utopies socialistes. Les excès de l'un ou de l'autre côté sont incompatibles avec la foi et la discipline ecclésiastique, et c'est à en préserver leurs prêtres que les chefs des diocèses ne manqueront pas de s'appliquer, s'il est nécessaire. Il y a là de quoi rassurer ceux que l'accroissement des scandales alarmerait.

ARTHUR LOTH.

## IMMIGRATION

### Une discussion à Ottawa

A sa séance du 26 juillet, la Chambre des Communes du Canada a discuté le crédit de \$100,000 demandé par le gouvernement pour l'immigration. Nous avons devant nous le compte rendu officiel des débats. Nous y trouvons plusieurs choses intéressantes.

D'abord, il semble avéré que seuls le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest profitent de cette grosse dépense annuelle ; seuls ils reçoivent les immigrants qui se dirigent vers nos rives par suite de la propagande que font le gouvernement fédéral et ses agents. En d'autres termes, c'est nous, populations des vieilles provinces, qui dépensons notre argent pour peupler les plaines de l'Ouest. Au lieu de développer nos propres ressources, nous nous appliquons à créer là-bas des provinces qui nous seront nécessairement plutôt hostiles que sympathiques. C'est une singulière politique, pour ne rien dire de plus, au point de vue provincial.

Quelques députés des provinces maritimes voudraient voir le gouvernement fédéral s'appliquer à faire venir de l'Europe des immigrants qui seraient disposés à prendre les trop nombreuses terres abandonnées dans les vieilles provinces ; des immigrants choisis, ayant un certain capital et des connaissances agricoles suffisantes pour leur permettre de servir de modèles aux cultivateurs canadiens.

M. Sifton a répondu que cela lui irait bien, mais que, pour cela, les gouvernements provinciaux et les municipalités seraient obligés de fournir aux autorités fédérales des renseignements précis sur les terres à vendre dans chaque localité. Ces renseignements, le gouvernement fédéral les ferait distribuer, en Europe, au moyen de ses agents. Il ne voit pas que le pouvoir central puisse faire davantage.

En attendant, on continuera à pousser les immigrants vers les terres inoccupées de l'Ouest.

Ce sont surtout des Galiciens et des Doukhobors que le gouvernement fait venir au Canada.

Les dépenses qu'il fait en d'autres pays ne semblent pas rapporter grand profit. Par exemple, ses agents en Irlande, pendant le dernier exercice, ont coûté \$9,121, et l'Irlande ne nous a donné que 709 immigrants pendant la même période ; et, encore, rien ne prouve que ces 709 immigrants aient été déterminés à venir au Canada par suite du travail des agents.

Les Doukhobors et les Galiciens ont coûté cinq piastres par tête au pays, à part l'augmentation des dépenses générales du département de l'immigration que leur arrivée parmi nous occasionne. De plus, il y a un agent à Vienne qui reçoit un traitement d'environ \$1200 par année, un certain professeur Oleskow. C'est lui qui, le premier, nous a envoyé des Galiciens dont il y a actuellement 11,000 dans le Nord-Ouest.

L'idée d'envoyer des Doukhobors au Canada nous vient d'un M. Aylmer Maude, un Anglais. Il y a actuellement 7300 de ces Russes dans le Nord-Ouest. M. Sifton voudrait en avoir

10,000 l'année prochaine. Il les préfère aux Galiciens. Il paraît qu'il y a beaucoup de catholiques parmi les Galiciens, ce qui expliquerait peut-être la préférence de M. Sifton. Dans tous les cas, il a assez de Galiciens, pour le moment, et il déclare qu'il n'offre plus la subvention de \$5 par tête pour ces immigrants autrichiens.

Le gouvernement a un certain nombre d'agents d'immigration stationnés en divers endroits des Etats-Unis de l'ouest avec des salaires variant entre \$900 et \$2000. Pas un Canadien-français ne se trouve parmi ces agents réguliers. Il est vrai que le gouvernement donne \$800 par année à M. l'abbé J. B. Morin et \$500 par année à MM. les abbés Gouin et Blais comme agents d'immigration aux Etats-Unis ; mais ils travaillent ailleurs qu'aux Etats-Unis, croyons-nous.

Beaucoup de nos lecteurs ignoraient peut-être que ces messieurs fussent des salariés du gouvernement fédéral. Il est bon qu'on le sache.

A part les agents réguliers et salariés aux Etats-Unis, il y a 255 agents qui ne reçoivent pas de traitement fixe, mais une commission de tant par chaque immigrant qu'ils envoient au Canada, \$3 pour les hommes, \$2 pour les femmes et \$1 pour les enfants.

Le gouvernement a un agent d'immigration en France, M. A. Bodard, avec un salaire de \$1200, et deux en Belgique, M. P. Foursin, avec un salaire de \$1825, et M. Tréau de Cœli, dont le traitement n'est pas donné. Et en réponse à M. Bergeron, M. Sifton a déclaré que le gouvernement était disposé à favoriser l'immigration dans la province de Québec de la même manière qu'il favorise l'immigration au Nord-Ouest et à Manitoba. Mais, de fait, on ne voit pas qu'il soit venu dans notre province beaucoup d'immigrants français et belges, par suite des efforts du gouvernement.

M. Oliver, député d'Alberta, a prononcé un discours vigoureux contre l'immigration des Galiciens. Il la redoute singulièrement. Il y a, paraît-il, trois millions de Galiciens dont le gouvernement autrichien désire se débarrasser pour faire place à l'élément allemand. Puis, dans la Petite Russie, il y a une forte population analogue aux Galiciens. Si vous déterminez un courant d'émigration de ces régions, vous ne savez pas où cela s'arrêtera. Dans quelques années vous aurez peut-être au Nord-Ouest un élément étranger qui dominera entièrement l'élément anglo-canadien.

Voilà les craintes de M. Oliver.

Souhaitons que ces craintes se réalisent, ne serait-ce que pour donner une bonne leçon aux Anglo-saxons de là-bas qui se sont servi de la force brutale du nombre pour écraser l'élément français qui avait ouvert ce pays à la civilisation.

Si les Galiciens arrivaient en nombre assez considérable pour abolir l'usage officiel de l'anglais à Regina, ce serait un juste châtement infligé aux Anglais pour le crime commis à Winnipeg en 1890.

M. Oliver voudrait peupler le Nord-Ouest, non de Galiciens, mais d'habitants des vieilles provinces du Canada. Malheureusement, dit-il, ni le gouvernement actuel ni le gouvernement

précédent n'ont travaillé dans ce sens. Tandis que ceux qui partent des Etats-Unis pour aller au Nord-Ouest ont des réductions considérables sur les voies ferrées, les habitants des vieilles provinces du Canada qui voudraient aller s'établir dans l'Ouest canadien n'ont pas cet avantage.

M. Monk, député de Jacques-Cartier, exprime les mêmes sentiments que M. Oliver.

Parlant plus particulièrement de la province de Québec, il a dit, en propres termes, page 8749 : "Il est notoire qu'il y a, dans la province de Québec, dans un sens, un grand surplus de population, c'est-à-dire qu'il y a, au sein de la classe agricole, un grand nombre de personnes qui, si l'on prenait les bons moyens de les instruire et de les aider à profiter des ressources illimitées du Nord-Ouest, iraient s'établir dans ces régions."

Il voudrait donc que le gouvernement eût des agents attirés dans la province de Québec pour diriger vers l'Ouest ceux des nôtres qui prennent le chemin des Etats-Unis.

M. Bourassa, nous sommes heureux de le voir, a répondu à M. Monk, et a donné la note juste sur la situation de la province de Québec.

Il a démontré, d'abord, qu'il n'y a pas, comme le prétend le député de Jacques-Cartier, un surplus de population dans notre province. C'est, du reste, une vérité qu'on ne saurait sérieusement contester, qu'il y a encore, dans la province de Québec, de la place pour une population bien plus forte que celle que nous avons actuellement.

Ce qu'il faut, a dit M. Bourassa, ce n'est pas une politique en vertu de laquelle le gouvernement dépensera de l'argent pour transporter notre population d'un point à l'autre du Canada ; mais une politique d'enseignement agricole qui convaincrat les cultivateurs de la province de Québec qu'ils pourraient vivre, généralement, sur la moitié de la terre qu'ils cultivent.

Rien de plus vrai. Avec une bonne politique agricole, la population de la province de Québec pourrait doubler ou même tripler, sans être obligée d'ouvrir une seule terre nouvelle.

Et si l'on veut ouvrir des terres nouvelles, il y en a d'admirables dans la province de Québec. Nul besoin d'aller dans l'Ouest, a dit M. Bourassa.

Par conséquent, a-t-il ajouté, nous n'avons nul besoin d'agents du gouvernement fédéral pour diriger nos gens vers une autre partie du Canada, pour les inciter à émigrer à Manitoba et au Nord-Ouest.

C'est exactement la thèse que la *Vérité* soutient depuis des mois, et nous sommes heureux de voir que nous sommes appuyés par l'intelligent député de Labelle.

M. Bourassa a également répondu à un sophisme des *déracinés* que nous avons nous-même réfuté plus d'une fois.

Ceux qui prêchent l'émigration des nôtres au Nord-Ouest ont l'habitude de dire : nous ne voulons prendre que ceux qui s'en vont aux Etats-Unis ; nous ne voulons établir sur nos terres de l'Ouest que les familles canadiennes-françaises qui abandonnent la province de Québec.

Ceux des nôtres, a dit M. Bourassa,

qui quittent la province de Québec ne vont pas aux Etats-Unis pour cultiver, mais pour travailler dans les grands centres industriels, où tous les membres de la famille peuvent trouver de l'emploi, et où ils peuvent, par conséquent, gagner plus facilement de l'argent que sur la terre.

C'est là, ajoute-t-il, un mal économique dont souffrent tous les pays dont la population est faible et qui se trouvent situés à proximité d'un pays très peuplé et où il y a d'immenses capitaux engagés dans les industries.

Ce sont les industries des Etats-Unis qui attirent nos gens ; et M. Bourassa affirme, comme nous l'avons dit nous-même bien des fois, que, règle générale, les Canadiens-français qui sont pris du mal de l'émigration n'iraient pas au Manitoba et au Nord-Ouest, quand même on couvrirait notre province d'agents du gouvernement fédéral. Ils veulent goûter à la vie industrielle.

Le remède au mal, encore une fois, ce n'est pas de prêcher à nos gens l'émigration au Nord-Ouest, mais de rendre l'agriculture payante, ici, dans la province de Québec.

Quand nos compatriotes pourront tous trouver sur leurs terres le pain quotidien et un "peu de beurre avec", l'émigration sera réduite à des proportions qui n'auront plus rien d'alarmant, et la colonisation de nos terres inoccupées se fera pour ainsi dire toute seule et malgré les marchands de bois et le département des terres de la Couronne.

## L'attachement à Pierre

Le *Tribunien* publie de ce temps-ci le très beau mandement d'entrée de Sa Grandeur Mgr Cloutier, troisième évêque des Trois-Rivières. Le nouveau prélat expose avec une haute éloquence et beaucoup d'onction les devoirs et les fonctions sacrées de l'évêque : former la foi, nourrir de la grâce, gouverner. Nous détachons de ce mandement le passage suivant où la nécessité de l'union avec le Pape—le grand besoin de notre époque et de notre pays—est admirablement enseignée :

" Dans l'accomplissement de cette fonction si grave de son ministère, la formation de la foi de ses fidèles, l'évêque, N. T. C. F., ne peut se défendre d'une véritable anxiété ; car enfin il peut errer lui-même, et quelles seraient alors les conséquences pour son troupeau ? Un moyen cependant lui est donné de se préserver de toute erreur, et de se revêtir en quelque sorte d'infailibilité : c'est de s'attacher d'une manière irrévocable au Siège Apostolique, qui est la colonne de la vérité, à la Chaire de Pierre, d'où Jésus-Christ lui-même parle et enseigne par son Vicaire. Sa doctrine sera donc celle du Pape et par là même celle de Jésus-Christ ; ses leçons, ses interprétations seront inspirées par le St Siège, et seront conséquemment pour le troupeau une lumière, un guide aussi sûr qu'éclairé. Voilà, dit Notre-Seigneur, que Satan a demandé à vous cribler, vous, le collège des évêques, comme on crible le froment, *Eccc Satanas expetivit vos, ut cribraret sicut triticum*, c'est-à-dire à vous agiter, par l'incertitude des questions et par le danger de l'erreur ; mais j'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille pas, *Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua* ; et toi, quand tu seras converti, confirme tes frères, *Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.* (Luc 22-31, 32.) "

**M. Nantel gesticule**

Il a fait chaud à Montréal ces jours-ci, c'est évident.

Notre suave ami, M. Nantel, est plus excité qu'à l'ordinaire.

Dans son *Monde canadien*, en date du 3 août, il consacre à M. Tardivel qui, on le sait, est indigne de la moindre attention, un article de rédaction d'où nous extrayons les gouttes de miel que voici :

" Le membre unique du parti catholique de la province de Québec, M. Tardivel, vient de trouver, enfin, une adhésion dans le *Northwest Review*, du Manitoba. Nous félicitons notre aimable confrère de ce succès, d'autant plus enviable que le journal manitobain ne s'appuie nullement sur une question religieuse pour lancer son idée, mais sur une affaire toute humaine, comme l'administration du territoire de l'Yukon. Cela fait voir à quelle sauce on serait disposé à apprêter le parti catholique.

" Cette idée de fonder un parti catholique, au Canada, est d'un ridicule achevé. De quel droit veut-on prendre le nom de la religion catholique pour en affubler un parti politique ?

" Il n'y a et il ne saurait y avoir de catholique que la religion, que l'Eglise, la hiérarchie présidée par le Souverain Pontife, et composée des évêques, des prêtres. La nature, l'essence même d'un parti politique, empêchera toujours qu'il s'appelle catholique.

" Un maniaque, de l'espèce de Tardivel peut affubler de ce nom sacré les folichonneries de son esprit.

" Ici, au pays, on le connaît, et on n'en fait aucun cas. Mais une publication sérieuse comme le *Northwest Review* devrait éviter de tomber dans une telle aberration.

" Qui donc, d'ailleurs, a permis, soit à M. Tardivel, soit au *Northwest Review*, d'user du nom catholique pour couvrir une association purement humaine ?

" Est-ce le pape ? Sont-ce les évêques ?

" La position des catholiques, dans le Dominion du Canada, n'est déjà pas si enviable pour que des toqués du type de Tardivel viennent s'emparer du nom de notre religion pour pousser leurs petites affaires et nous rendre encore plus odieux aux yeux de l'immense majorité de ce pays.

" Le nom catholique est chose sacrée et doit s'appliquer exclusivement à l'Eglise, non à un parti.

" Il serait grand temps que le directeur de la *Vérité* cessât de l'invoquer pour faire croire à une dizaine de badauds qu'il n'y a que lui de catholique dans le journalisme et que tous ses confrères, chétifs conservateurs ou libéraux, ne sont que des profanes dignes du bûcher de son inquisition.

" Nous sommes catholique soumis à l'autorité de l'Eglise, tout autant que Tardivel, et à ce titre de catholique, nous demandons que cet individu laisse à l'Eglise, à la religion et la hiérarchie le nom catholique qui leur appartient exclusivement.

" L'autorité religieuse, ne saurait, sans doute, intervenir chaque fois que Jean Pierrot se met en tête une excentricité quelconque, et il serait bien inutile d'invoquer la plus simple décence pour la ramener à la raison.

" Mais la simple pensée que le disciple de la Vaughan serait chef d'un parti catholique, devrait suffire pour mettre fin à un projet que repoussent à la fois la grandeur de l'Eglise et les misères de la politique. "

En commençant la citation nous ne voulions donner que quelques phrases de l'article de notre aimable confrère ; mais le morceau est si merveilleusement doux et charitable ; il est à la fois si onctueux et si puissant, qu'il nous a été impossible d'en laisser une seule ligne de côté. Nous le reproduisons en entier pour la haute édification de nos lecteurs.

Nous ne ferons que deux observations :

La *Vérité* n'a jamais parlé de fonder un *parti catholique*. Nous avons toujours demandé un *Centre*, à l'instar du Centre allemand.

C'est le *Northwest Review* qui a employé le mot *parti catholique*.

Nous avons cité son écrit, tel qu'il a paru, parce qu'il était bien fait et répondait parfaitement à notre idée. Mais nous lui laissons la responsabilité du mot *parti catholique*.

Quoi qu'en dise notre suave ami du *Monde canadien*, l'idée de fonder un *parti centre*, une organisation politique qui ne serait ni *bleue* ni *rouge*, qui n'appartiendrait ni au ministère ni à l'opposition, mais *au pays*, fait du chemin ; et c'est parce que cette idée fait du chemin que le délicieux M. Nantel, sérieusement alarmé, s'accroche à l'expression *parti catholique* et gesticule de la façon qu'on vient de voir.

Continuez, brave homme, vous n'empêchez pas l'idée d'un Centre de faire son chemin, parce que cette idée est essentiellement juste et répond à un besoin réel.

**LES EXAMENS POUR L'ENSEIGNEMENT**

Le bureau central des examinateurs catholiques de la province de Québec vient, pour la deuxième fois, de tenir les examens et de décerner les brevets aux candidats heureux. Il y a eu 12 candidats pour brevet d'académie et 8 admis ; 612 candidats pour le brevet modèle et 366 admis ; 856 candidats pour le brevet élémentaire et 472 admis ; soit un total de 1480 candidats et de 846 admissions ; ce qui donne 58 pour cent d'admis et 42 pour cent refusés.

Dans sa livraison de septembre, l'*Enseignement Primaire* publiera les noms des candidats heureux, ainsi que des tableaux détaillés démontrant les progrès réalisés dans chaque centre où des examens ont eu lieu. Cette revue indiquera aussi les matières faibles et donnera une série d'articles et de leçons pratiques propres à aider les candidats et ceux qui les préparent à orienter notre enseignement élémentaire vers le progrès.

**CANARD PROTESTANT**

**Les prétendues conversions**

Depuis la mise en page de l'article de M. Arthur Loth, sur les apostasies parmi le clergé français, nous avons reçu la *Croix*, de Paris, en date du 26 juillet, qui publie ce qui suit :

Le *Matin* et l'*Eclair* annoncent qu'un pasteur protestant de Londres aurait présenté triomphalement à son auditoire vingt ex-prêtres catholiques de Paris, prêts à exercer le ministère protestant. Or, nous sommes autorisés à dire que, depuis la défection ancienne du pauvre Charbonnel, à Paris, réceptacle de toutes les misères morales de France, il n'y a eu qu'un défroqué et encore n'est-il pas allé au protestantisme.

**Les Américains jugés**

**PAR EUX-MÊMES**

Le *Catholic Columbian*, de Columbus, Ohio, en date du 5 août, dit : " Pour des actes de barbarie moindres que ceux qui ont été commis par nos soldats aux Philippines, nous sommes intervenus en faveur des Cubains, et, en le faisant, nous avons eu la prétention de favoriser la cause de l'humanité et du christianisme. Cependant, si une autre puissance, disons le Japon, qui se trouve à proximité des Philippines, nous faisait savoir que nous devrions mettre fin à cette guerre barbare que nous faisons en Orient, est-ce que nous n'attribuerions pas son intervention à des motifs bien différents de ceux que nous prétendions avoir ? "

Le même journal, même numéro, dit encore : " Supposant qu'il soit vrai — bien que cela ne soit pas du tout prouvé — que des marchands allemands et japonais à Hong-Kong et à Yokohama vendent des munitions de guerre à Aguinaldo, quelle plainte pouvons-nous formuler contre eux, lorsqu'il est notoire que nous avons fourni des armes à Garcia, à Gomez et aux autres insurgés cubains pour leur permettre de continuer la guerre contre l'Espagne ? "

Toujours le même journal, même numéro : " Une déclaration, apparemment authentique, nous apprend que le président McKinley regrette beaucoup les conseils impertinents que lui ont donnés ses commissaires au sujet de la permission à accorder aux prêtres et aux religieuses de Porto Rico de se marier ... Si le président n'approuve pas la façon diabolique dont ses subalternes baffouent la religion et l'honnêteté publique à Cuba, à Porto Rico et à Manille, qu'il fasse valoir son autorité et qu'il mette fin à ces outrages. Les regrets ne suffisent pas dans des cas comme ceux-ci. Le président est le premier magistrat du pays, et le chef de l'armée et de la marine. "

**RESULTAT ETONNANT D'UNE MISSION**

Mgr Altmayer, O. P. archevêque de Bagdad et délégué apostolique en Mésopotamie, vient d'écrire à Sa Sainteté Léon XIII pour lui annoncer que deux religieux dominicains, les Pères Rhétore et de France, de la résidence de Van, ont réussi, après une mission qui a duré trois mois, à faire entrer dans le giron de l'Eglise catholique 50,000 nestoriens ; tandis que 30,000 Arméniens schismatiques ont également donné leur adhésion à l'Eglise. Cette nouvelle a dû consoler grandement le cœur de Léon XIII qui s'intéresse vivement à la réunion au Siège apostolique des chrétiens schismatiques d'Orient.

La nouvelle année financière, aux Etats-Unis, commence par un déficit excédant huit millions et demi de dollars (juillet dernier), dit l'*Indépendant*, de Fall River.

**LA CORRUPTION ELECTORALE DANS ONTARIO**

Les journaux libéraux eux-mêmes admettent que la corruption électorale mise au jour dans Ontario est révoltante.

Ces jours derniers, le *Globe* publiait un article très sévère à ce sujet.

Voici ce que nous lisons dans la *Tribune*, feuille libérale de Saint-Hyacinthe, à la date du 5 août :

" L'enquête accordée par le gouvernement, à propos de fraudes dans l'élection de Huron-Ouest, révèle un état de choses qu'il est bien triste de constater. Il ressort des dépositions données jusqu'à ce jour que des bulletins ont été falsifiés, d'autres introduits frauduleusement dans les boîtes du scrutin ; la signature d'un officier rapporteur aurait été forgée, dans un cas ; une personne introuvable, pour le moment, se serait vantée d'avoir voté vingt fois, à cette élection. "

Ce ne sont pas des cas isolés, particuliers, qu'on veuille bien le remarquer. Avant l'enquête faite au parlement, les tribunaux avaient révélé qu'il existe, dans la province-sœur un système général de corruption électorale.

Si la province de Québec était aussi profondément corrompue, Ontario demanderait que nous fussions privés de notre droit de représentation au parlement fédéral.

Nous n'irons pas jusque-là ; mais ce qui se passe dans Ontario devrait faire réfléchir un peu les Anglo-Saxons et leur faire comprendre qu'après tout ils ne constituent peut-être pas la race supérieure, pas plus au Canada qu'ailleurs.

**Une louable innovation**

Nous lisons dans l'*Indépendant*, de Fall River, à la date du 5 août :

" Les citoyens passionnés pour l'étude de la sociologie suivront avec intérêt le fonctionnement du plan récemment adopté par la compagnie du chemin de fer de la Pennsylvanie.

Voici ce plan. La compagnie s'engage à payer une pension à ceux de ses employés âgés de 70 ans ou qui auront passé trente ans à son service.

C'est une innovation, dans le monde des chemins de fer aux Etats-Unis, qui sera peut-être imitée dans d'autres Etats.

En agissant ainsi, la compagnie fait œuvre de philanthropie et se crée en même temps des titres incontestables à la reconnaissance de ceux qui contribuent leur part à sa prospérité.

C'est un moyen pratique d'encourager l'ouvrier qui vit au jour le jour, et conséquemment de rendre son travail plus stable et plus productif. Nous osons croire que de part et d'autre on bénéficiera du changement.

Le nouveau plan coûtera au chemin de fer de la Pennsylvanie environ \$300,000 par année ; mais ce sera de l'argent placé à bon intérêt, attendu que le serviteur bien rémunéré et certain de ne pas aller finir ses jours à l'hôpital multiplie ses efforts pour se rendre digne de la sollicitude dont il est l'objet. "

## LETTRES DE FRANCE

## L'Homme et l'Invisible

Depuis que les phénomènes d'ordre psychique ont conquis leur droit à l'étude dans les milieux scientifiques et intellectuels, le nombre augmente sans cesse de ceux qui s'en préoccupent, les uns, simples curieux, les autres, chercheurs avides de savoir. C'est à ces derniers surtout que nous nous adressons, en désir de les mettre en garde contre les périls des investigations poussées trop loin.

Les phénomènes dits psychiques relèvent du magnétisme, du spiritisme ou de l'hypnotisme ; qu'entend-on, au juste, par ces termes souvent mal interprétés et parfois confondus ?

Le magnétisme, d'après ses adeptes, consiste à projeter sur un sujet certain fluide émanant de tout le corps, mais surtout du regard et des mains. Pour Mesmer, dont la théorie aventureuse repose sur quelques concepts de Paracelse, de Maxwell et de Van Helmont, le magnétisme n'était autre chose que le mouvement imprimé à ce mystérieux fluide universel auquel les occultistes prêtent la propriété de pénétrer tous les corps.

Les phénomènes, du moins les ordinaires, seraient déterminés par ce fluide, que la volonté du magnétiseur dirige sur les sujets, comme la main du physicien dirige un rayon lumineux sur un point donné. Car Mesmer reprit pour son compte ce principe de l'occultisme : l'homme peut se rendre maître du fluide et le diriger à son gré.

Au contraire, les partisans de l'hypnotisme ne croient point à l'existence d'un fluide et ne s'appliquent qu'à la suggestion ; les phénomènes n'ont pas d'autre cause, prétendent Liébaux, Bernheim et leurs disciples, que le degré de suggestibilité du sujet, — que son altération du système nerveux, répliquent les élèves de Charcot. Mais les uns et les autres assurent que le sujet peut arriver à un état de passivité inouïe, ce que nient les magnétiseurs.

Ceux-ci se donnent pour objectif la recherche des relations maintenues, supposent-ils, par le fluide, entre tous les êtres et entre tous les corps naturels ; les hypnotiseurs se bornent à étudier un certain nombre d'effets sur une catégorie d'êtres. On pourrait établir encore par une image la différence qui sépare les continuateurs de Mesmer et ceux de Braid, en disant que les premiers s'élèvent au rang d'artistes par leur maniement du fluide, tandis que les seconds restent des opérateurs, quelque chose comme des photographes habiles à choisir le point, ou des mécaniciens excellant à mettre en mouvement une machine compliquée.

Le spiritisme, plutôt connu par ses pratiques, a aussi sa philosophie (1), qui porte particulièrement sur l'état de l'âme après la mort terrestre. L'homme, selon cette philosophie, se compose de trois principes : le corps matériel,

l'esprit (conscience, intelligence et volonté), et le *périsprit*, lien fluide reliant l'esprit au corps et lui formant une nouvelle enveloppe, après la désincarnation. L'âme humaine s'élève au perfectionnement indéfini par des incarnations successives ; et, entre ces différentes phases, elle se meut dans l'espace, toujours prête à communiquer avec les vivants.

Mais, l'esprit ne pouvant apparaître, en sa réalité, aux humains si ceux-ci n'allient leur périsprit, c'est-à-dire leur fluide magnétique, à son propre périsprit, il se manifeste en agissant sur la matière, par des coups, des craquements répétés et autres bruits insolites. Au moyen des fluides dont disposent les esprits, et du médium dont se servent les incarnés, le monde visible et le monde invisible peuvent donc entretenir des relations et échanger leurs joies et leurs progrès dans le bien. Telle est la morale du spiritisme, simpliste comme sa philosophie.

Pour avoir une idée complète de l'évocation des morts, ce ne sont pas seulement les spirites, empiriques ingénus, qu'il faut interroger, ce sont les occultistes, qui se réclament d'une tradition et en allient, non sans habileté, les principes avec l'expérimentation.

Les occultistes croient qu'un être vivant est en puissance d'évoquer l'âme d'un défunt, mais comme l'évocateur est facilement exposé à prendre pour une manifestation de cette âme le reflet d'idées personnelles (2), ils recommandent de n'aborder ces pratiques, réservées d'ailleurs aux seuls initiés, qu'avec une extrême circonspection. Selon leur doctrine (3), les principes supérieurs de l'être humain (le soi) se dégagent, après la mort, des principes inférieurs (le moi et la vie organique). L'évolution du soi a lieu sur le plan divin, celle du moi sur le plan astral (espace interplanétaire), celle de l'organisme sur le plan matériel, cela va sans dire. Ce sont les principes inférieurs, appelés plus généralement *corps astral*, qui se présentent, illuminés par l'intelligence humaine, aux évocateurs. Ces principes constituent bien la personnalité, le moi du défunt, mais un moi borné aux instincts et à la mémoire des choses terrestres, d'où ce nom heureusement expressif que lui donnent les occultistes : *élémentaire, coque astrale*.

C'est cet élémentaire que les spirites regardent comme un esprit, car ils soutiennent, contrairement aux occultistes, que l'esprit, c'est-à-dire les principes supérieurs, ne se sépare jamais des principes inférieurs, du corps astral, auquel correspond leur périsprit.

Les occultistes ne croient pas que

(2) A cause du médium qui, une fois magnétisé, entre en rapport avec le corps astral, puis avec le cerveau de l'évocateur, et en réfléchit ainsi les idées.

(3) L'homme vivant, enseigne cette doctrine, est composé de trois principes fondamentaux : le corps matériel, le corps astral ou médiateur plastique (la vie), et l'âme. Nous ne pouvons parler ici des éléments qui constituent ces principes, bornons-nous à dire qu'après la mort, l'être humain se trouve composé d'un corps astral (inconscient inférieur), d'une âme humaine (le moi), et d'un corps psychique (inconscient supérieur), lequel, n'étant jamais incarné, ne fait pas partie d'un moi et, partant, ne saurait se communiquer après la désincarnation de ce moi.

toutes les espèces d'âmes désincarnées puissent être évoquées, et surtout par des profanes ; ils n'attribuent pas, non plus, aux seuls élémentaires, les phénomènes spirites. Car les courants fluidiques de lumière astral charrient, affirment-ils, d'autres habitants. Ce sont, d'abord, des êtres inférieurs sans intelligence propre, ni volontés, les *élémentals* (4), êtres qui n'ont jamais été incarnés ; puis les idées des hommes, auxquelles la doctrine prête une vie temporaire mais réelle (l'idée pouvant se fusionner avec un élémental) ; et, enfin, les corps astraux d'être vivants (ceux des adeptes et ceux des médiums).

Mais ce n'est pas seulement contre le spiritisme que nous tenons à mettre en garde les téméraires, les curieux, les imaginatifs du spiritualisme, c'est aussi contre le magnétisme, autre source d'hallucinations et de périls.

Les magnétiseurs expliquent leurs phénomènes les plus importants par le fluide, nous l'avons dit ; mais rien n'est moins prouvé que l'existence, et surtout que la vertu du fluide, tels qu'ils l'entendent. Et quand les expériences de MM. Thore, Baréty, ou de quelques autres, arriveraient à établir que le corps humain rayonne vraiment une force impondérable ; quand M. Crookes parviendrait à manœuvrer à son gré cette force psychique, cela suffirait-il pour expliquer certains phénomènes, la matérialisation de Katie King, par exemple ? Evidemment non.

On ne s'explique guère de tels phénomènes, n'en déplaise aux intéressés, sans l'intervention d'une force surnaturelle. Comme le spiritisme d'ailleurs, le magnétisme constituait un des éléments de la psychurgie (5), un des arts de la magie cérémonielle.

Les occultistes nient le surnaturel, c'est la conséquence d'une doctrine orgueilleuse qui défie l'homme, il leur suffit d'admettre certain "naturel" un peu plus élevé que celui que nous connaissons, "l'hypernaturel", confesse naïvement un de leurs maîtres contemporains. Combien pensent de même parmi ceux que séduisent l'étude de l'invisible et les opérations fluidiques.

Nous ne nous attarderons pas à leur démontrer ici la possibilité du surnaturel, nous ne leur parlerons pas non plus des puissances mauvaises qui rôdent dans l'espace, pour le plus grand dam des évocateurs de mânes, des provocateurs d'effets hypernaturels et des contrefacteurs de miracles ; car ces puissances, nous les appelons des démons, et ceux auxquels ces lignes s'adressent tiennent en discrédit tout ce que l'Eglise enseigne. "La plus grande ruse de Satan, de l'esprit du mal, c'est de se faire nier..." a fort bien dit le Cte de Miroville. Nous demanderons seulement aux chercheurs de bonne foi de vouloir bien examiner les enseignements de l'Eglise avant de les repousser en bloc, et de consentir, en esprits

(4) Forces inconscientes des éléments sur lesquelles peut agir toute volonté humaine.

(5) Etude des forces fluidiques de l'homme et de leur action, maniement de ces forces sur l'homme et la nature. C'est sous le nom de psychurgie que les magiciens antiques pratiquaient le magnétisme et le spiritisme, et leur incantation, cette magie des paroles, n'était autre qu'une forme de la moderne suggestion.

sérieux et loyaux, à comparer et méditer les différentes doctrines spiritualistes avant de se faire une opinion. N'est-ce pas de la valeur d'une doctrine que dépend la valeur des interprétations de phénomènes et de faits psychiques ? Puis, nous adressant à la conscience de ces chercheurs, nous leur soumettrons cette simple question : un être humain a-t-il le droit d'influencer un autre être humain au point de se rendre maître de la liberté de cet être, et de sa liberté morale ?

Cela s'entend de l'hypnotiseur comme du magnétiseur et du spirite, car s'il est permis de douter du fluide, ou de sa puissance, on ne peut nier la suggestion. Sans elle, une volonté ne tomberait pas au pouvoir d'une autre volonté ; aussi ceux qui admettent une action fluide sont bien obligés de reconnaître la suggestion comme un coopérateur énergique, si énergique que les plus logiciens d'entre eux lui accordent le rôle prépondérant.

User de la suggestion sur une personne en état d'hypnose ou en état somnambulique, par quelque mode que ce soit, et pour quelque laps de temps que ce soit, c'est assumer une responsabilité terrible. Car, enfin, c'est de son libre-arbitre qu'on dépouille une personne en l'endormant de la sorte, et, fait plus grave encore, on la dépossède pour l'animer d'une volonté usurpatrice. Qui ne serait frappé des conséquences d'une telle substitution de volonté, d'une telle *possession*, si courte soit-elle ?

La simple honnêteté exige donc, semble-t-il, que l'homme à volonté cultivée ne se serve de la redoutable puissance de suggestion que dans un but nettement reconnu de haute utilité, d'incontestable charité, soit qu'il s'agisse de recherches d'un caractère tout-à-fait scientifique, soit qu'il s'agisse d'applications thérapeutiques d'ordre matériel ou mental.

Toute suggestion opérée sans le consentement du sujet, de la victime, confine au crime, et le plus odieux, si elle n'a pas pour motif le salut d'une âme ou quelque intérêt supérieur rigoureusement moral. Mais, même avec l'acquiescement d'un sujet, et pour le plus humain des objectifs, il convient de n'exercer la suggestion que d'une manière modérée, discrète, et avec un tact infini (6). L'opérateur devenu thérapeute doit chercher, non pas à dominer la volonté de l'être qui se confie à lui, mais au contraire à en obtenir une collaboration efficace. Ainsi ont été réalisées les grandes cures (7).

Ce que nous disons du sujet hypnotisable s'applique, à plus forte raison, au médium. De l'avis même des occultistes, endormir un sujet, c'est l'exposer à de grands dangers, car son périsprit sert d'intermédiaire et de moyen d'actions à toutes les volontés visibles ou invisibles qui savent s'en emparer.

Les pratiques spirites sont coupables au seul point de vue humain, parce que nul n'a le droit de troubler les

(6) Surtout lorsqu'il s'agit de traiter un malade. Selon le baron du Potet, qui pratique longuement, le magnétisme ne peut que nuire à la phtisie s'il est appliqué sans dosage prudent.

(7) Remarque importante, il s'agissait de malades mis en état de somnambulisme.

morts et de scruter les secrets de l'au-delà, que ce soit au nom d'une philosophie ou pour satisfaire un désir personnel. Et cela est si vrai que ces pratiques sont condamnées par leurs résultats même, tous piteux ou vains. Un spirite qui n'a pas craint de dire d'excellentes vérités à ses collègues, M. Rouxel, déclarait, il y a quelques années, que les continuateurs d'Allan Kardec n'ont rien trouvé de nouveau par les communications avec les esprits et qu'il n'y a effectivement rien à trouver. Ces paroles sont corroborées aujourd'hui par M. Camille Flammarion qui, plus désabusé encore, vient de se séparer avec éclat du même milieu.

La grande loi de Hiérarchie l'exige, certaines études, certaines recherches sont interdites aux dilettantes, aux curieux, les unes à cause de leur caractère ardu, complexe, les autres à cause des fatigues et des dangers qu'elles présentent. On peut se livrer en amateur à la physique et à la chimie, non pas à l'hypnotisme, moins encore à la psychurgie. Car, dans ce domaine, la moindre expérience peut avoir une action nuisible sur le prochain.

Il n'est pas plus légitime de jouer avec le système nerveux d'un médium qu'il n'est légitime de jouer avec la santé d'un malade. Or, c'est exactement ce que font tant de manieurs de fluide, au risque de détraquer autrui et de se détraquer eux-mêmes. Car enfin, la plupart sont dans le cas d'ignorants qui se mêleraient d'électricité ; ils s'exposent, sans défense, aux pires dangers, ils les cherchent.

Rien de plus licite que d'étudier les phénomènes extraordinaires et troublants lorsqu'ils se produisent, rien de plus illégitime que de les provoquer. Aux seuls savants préparés par une culture spéciale, il appartient d'oser les pratiques indispensables pour s'élever du phénomène à la cause, à la loi.

Ah ! puissent les curieux de manifestations hypnotiques, magnétiques et télépathiques chercher avant tout dans ces faits un enseignement moral, une orientation spirituelle, au lieu de disputer en pure perte sur des hypothèses fragiles ou de se passionner outre mesure pour les photographies ou les moulages d'apparitions.

C'est l'existence de l'âme que prouvent, en somme, la plupart de ces manifestations ; c'est l'existence d'esprits que prouvent les forces surnaturelles. Peut-être comprendront-ils alors, ces dilettantes du merveilleux, ces épris de l'inconnu, lorsqu'ils croiront à leur âme et à son éternité, qu'il importe beaucoup moins de satisfaire sa curiosité (à moitié d'ailleurs) que de cultiver son âme et d'assurer son salut.

Alphonse GERMAIN.

## La dernière séance du concile américain

(Correspondance de la Croix, de Paris.)

Cette dernière session du Concile américain du Sud a laissé dans tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister, un souvenir inoubliable.

Le cardinal di Pietro, président délégué du Concile, se rendit à la cha-

pelle du collège et s'assit au trône en chape et en mitre. Il avait, à ses côtés, le cardinal Vivès qui, sous le nom de P. Calasanz, avait été un des consultants les plus estimés du Concile et, on peut le dire, son grand modérateur. Le cardinal Vivès avait fait son noviciat au Guatemala ce qui lui donnait un lien de plus au Concile, où sa haute compétence l'avait fait admirer par tous les Pères.

Tous les évêques étaient à leur place, pareillement en chape et en mitre, Alors le Promoteur demanda au président de signer les décrets du Concile. Le livre qui les contenait fut placé sur l'autel, et tous les Pères, un à un, vinrent signer pour mieux prendre Notre-Seigneur à témoin de la fidélité avec laquelle ils observeraient les règlements conciliaires. C'était signer en quelque sorte sur le Christ lui-même, et on ne pouvait pas ne point songer à ce texte : *Petra autem erat Christus.*

Un évêque était malade, il avait été administré, mais se trouve heureusement hors de danger. C'était l'évêque de Saint-Charles d'Ancud. Ce prélat avait demandé à signer lui-même les décrets, et déferant à ce désir de l'illustre malade, un maître des cérémonies, assisté de deux secrétaires et de deux notaires, se rendit dans la chambre de l'infirmes qui signa avec une grande joie.

Quand tous les Pères eurent accompli cette formalité essentielle, le Promoteur demanda de clore le Concile si les Pères le trouvaient bon. Alors le secrétaire du Concile se présenta devant chacun d'eux pour recueillir son *placet*. Les votes étant réunis, le cardinal fit publier le décret de clôture. Puis tous les Pères allèrent auprès du cardinal di Pietro et l'embrassèrent, ils firent de même pour le cardinal Vivès, et pour le président effectif du Concile, Mgr Tojar, archevêque de Lima. On remarqua que cette cérémonie d'adieu liturgique avait profondément émotionné les Pères. Plusieurs se retiraient les larmes aux yeux, les autres avec un rayonnement de joie qui éclairait leur physionomie et faisait transpirer au dehors les sentiments qui agitaient délicieusement leur âme. Le cardinal entonna ensuite le *Te Deum* ; hymne sublime d'actions de grâces qui, dans ses strophes si grandes et si simples, portait devant Dieu, avec l'hymne de la reconnaissance, les espérances des évêques de l'Amérique. Une longue procession se déroula alors dans les cloîtres du collège américain, où deux inscriptions, que l'on venait de découvrir, rappelaient, l'une le Concile, l'autre donnait le nom des 53 archevêques et évêques qui y avaient pris part.

Rentrés dans la chapelle, Mgr Planca, évêque de Cuernavaca, montait en chaire et chantait les acclamations ordinaires, auxquelles cependant une fut ajoutée. L'assemblée conciliaire était une réunion exclusivement ecclésiastique, mais cependant elle ne pouvait se désintéresser d'une question qui est, dans ces pays, intimement liée à la foi. Aussi les Pères, et d'une voix unanime, é mirent-ils une acclamation pour la défense des races latines qui sont le boulevard de la foi. Ils savaient fort bien que là où s'implante une nation protestante, la foi dépérit et meurt, et défendre leur race était défen-

dre leur foi.

Le diacre publia l'indulgence plénière accordée par le Souverain Pontife et puis dit à haute voix la formule de l'itinéraire : *Procedamus in pace* ; les Pères répondirent : *In nomine Christi. Amen.* Le Concile était terminé.

Parler des résultats du Concile qui vient de se clore serait encore prématurée, mais déjà il y a deux effets très marqués et qui sautent aux yeux des moins prévenus.

Le premier est que la présence de ces évêques au centre de la catholicité a affirmé leurs liens indissolubles avec la Chaire de Pierre. Ils ont vu de près ce qui se fait à Rome, ont pu en prendre l'esprit, se pénétrer de ses coutumes, voir le droit canonique en action, et il découlera de ce contact, qui a duré près de trois mois, des observations communes qu'ils ont pu faire, une plus grande conformité de vues et unité de sentiments.

Mais ce Concile a mis en contact des évêques qui vivaient presque complètement séparés les uns des autres. Ils se sont connus, se sont appréciés, ont mis en commun leurs efforts pour l'unité de gouvernement et la défense de la foi. Sortant du Concile, ils tiendront à conserver les aimables relations qu'ils ont contractées ici, et feront dans leurs diocèses cette union qui est dans leur cœur. C'est le premier pas vers une unité plus compacte de l'Amérique du Sud. Ce n'est pas la fédération de ces Etats, mais c'est un pas décisif dans cette voie, et ce pas est fait sous la direction de l'Eglise, qui se trouve ainsi le vrai pasteur des peuples.

Lundi, le Souverain Pontife a voulu recevoir tous les évêques du Concile qui lui étaient présentés par le cardinal Vivès. Le Souverain Pontife leur parla avec une paternelle bienveillance et voulut tous les embrasser. Quand vint le tour de Mgr Fontecilla, ce prélat lui dit qu'il était du même pays que Mgr Jarra, malade. Alors, le Pape, avec une grande tendresse, l'embrassa une seconde fois et lui dit : " Portez lui de ma part ce baiser du Pape. "

L'audience terminée, les Pères se rendirent chez le cardinal secrétaire d'Etat, et c'est ainsi que finit ce Concile qui restera, non seulement dans les annales de l'Eglise américaine, mais dans celles de l'Eglise. Une des grandes pensées de Léon XIII était réalisée et ce Pape avait pu faire passer, grâce aux Pères du Concile, sur dix peuples divers, le souffle puissant de cette union qui est, on peut le dire, la caractéristique de son Pontificat.

## M. LAURIER ET LES BOERS

Le *Temps*, d'Ottawa, journal libéral, n'est pas très content de M. Laurier, et sous le titre ci-dessus il le laisse assez clairement voir dans son numéro du 1er août.

S'il est vrai, comme le prétend le journal d'Ottawa, que M. Laurier n'est intervenu dans la querelle engagée entre les Boers et les *uitlanders* que pour flatter l'Angleterre et l'empêcher, par ce moyen, de nous lâcher dans la discussion avec les Etats-Unis au sujet des frontières de l'Alaska, il a commis une bassesse bien inutile. Ce n'est pas ainsi qu'on se fait respecter par les Anglais. L'Anglais ne respecte que les échines raides.

Voici l'article du *Temps* :

L'événement de la journée d'hier est

sans aucun doute la séance parlementaire de la chambre des Communes.

L'attitude soudaine prise par sir Wilfrid Laurier au sujet du Transvaal a causé d'abord un réel mouvement de surprise dans le public et parmi les députés, bientôt suivi d'une explosion d'enthousiasme patriotique parfaitement compréhensible chez des colons anglais.

Il y a quelques jours, répondant à une proposition du major Sam Hughes invitant le gouvernement à faire l'offre aux autorités anglaises d'un corps de troupes canadiennes, le premier ministre avait plutôt paru vouloir jeter de l'eau froide sur l'enthousiasme du fougueux colonel, et avait exprimé formellement l'espoir que les Boers et les Anglais finiraient par s'entendre ensemble sans secours étranger.

Nous avons donc des raisons de croire que les affaires du lointain Transvaal ne feraient plus l'objet d'aucun autre incident parlementaire en Canada. Nous avons mal calculé. Depuis l'intervention abrupte du major Sam Hughes, des événements particuliers, inattendus, se sont produits. Sir Charles Tupper a dénoncé les Etats-Unis et blâmé l'Angleterre pour le mauvais vouloir de l'un et la lenteur de l'autre à adopter un règlement équitable et définitif de la question de frontières. Sir Wilfrid Laurier lui-même, tout en pesant ses paroles, a clairement indiqué d'un mot la détermination résolue du Canada.

Aujourd'hui, le premier ministre canadien s'engage de nouveau dans les "sunny ways" et il crie à l'Angleterre : " We shall stand by you ! " Les Boers n'ont qu'à bien se tenir ou à céder. C'est l'appui moral de cinq millions de Canadiens ajouté à la force matérielle et persuasive dont dispose la Grande-Bretagne.

Nous ne nous arrêterons pas à considérer si les Boers ont tort ou raison dans leur lutte contre l'élément *uitlander* ou étranger dans leur république ; nous n'examinerons pas non plus si l'intervention du chef du gouvernement canadien dans les affaires d'un pays quasi-étranger est, dans les circonstances, justifiable ou non. Nous ne retiendrons de l'attitude de sir Wilfrid Laurier que la leçon qu'on doit en tirer, à savoir qu'il faut épuiser avec l'Angleterre tous les moyens de lui être agréable, qui sont compatibles avec nos intérêts nationaux et notre autonomie politique, afin de ne lui laisser aucun motif de sacrifier à l'amitié douteuse d'une nation égoïste et sans scrupules les justes droits de notre jeune Confédération dont la vigueur s'accroît tous les jours. Quand nous aurons tout fait pour plaire à l'Angleterre, nous serons en meilleure posture pour exiger d'elle l'aide matérielle ou morale que nous en attendons.

\* \* \*

Si maintenant nous parlons de la séance d'hier au point de vue canadien-français, ce qui est, quoi qu'on fasse, toujours un peu différent du point de vue fédéral : nous avons des réserves à exprimer.

Un député anglais, M. McNeil, a pu dire hier à la chambre sans soulever la moindre protestation ou remarque

de la part d'aucun représentant de la province de Québec, que les uitlanders ou étrangers, au Transvaal, ont droit aux mêmes privilèges dont jouissent les Canadiens-Français en Canada.

Assimiler la situation des Canadiens-Français en Canada à celle des 80,000 mineurs anglais qui exploitent les placers de la république sud-africaine, est une insulte gratuite aux fondateurs du pays.

Les Canadiens-Français sont en Canada chez eux comme le sont au Transvaal les Boers. C'est nous qui avons découvert, défriché et colonisé le Canada : c'est nous qui l'avons défendu et conservé pendant cent cinquante ans à la France. Mais nous avons fait mieux encore : quand celle-ci l'eût remis à l'Angleterre, nous avons encore combattu victorieusement pour le garder à la couronne de George III, roi des Anglais, qui, sans nous, l'aurait perdu sans retour.

Les Canadiens-Français comme les fondateurs et les défricheurs du pays, sont les burghers du Canada ; et ce sont les immigrants anglais, comme les McNeil de tous poils, attirés sur nos bords par l'appât des richesses à exploiter, qui sont les uitlanders en Canada. La comparaison de McNeil n'a de vraisemblance qu'entendue de cette façon. Et il a fait preuve de beaucoup de front ou d'ignorance fière d'elle-même en assimilant à des "outlanders" les Canadiens-français dont un des leurs est le chef du gouvernement devant lequel il a osé faire son injurieux parallèle.

## POUR LA COLONISATION

### Le Club Indépendant Ouvrier

On lit dans le *Pionnier*, édition Montréal-Sherbrooke, à la date du 4 août :

"Le Club Indépendant Ouvrier a tenu, dimanche après-midi, à ses salles, 87 A rue Parthenais, Montréal, l'une de ses séances les plus intéressantes. Un nombre de membres et d'invités étaient présents, sous la présidence de M. L. N. Cadieux de Courville.

Après les affaires de routine, le président présente à l'assemblée, M. J. A. Chicoyne, député provincial de Wolfe et économiste de renom qui a bien voulu, répondant à l'invitation du Club, venir traiter devant lui de la colonisation, matière où ce monsieur est passé maître.

Pendant plus d'une heure, M. le directeur du *Pionnier* soutient l'attention la plus vive de ses auditeurs et excite leurs plus chaleureux applaudissements.

Sur l'invitation du président, MM. Esmonin, Dr J. N. Legault, Yvon Lamontagne, avocat, M. Campeau, Ambeau, 1er vice président du Club, et J. M. Amédée Denault, publiciste, disent tour à tour quelques mots sur le même fertile sujet de la colonisation. Le président lui-même, en résumant le débat, explique l'œuvre sociale poursuivie par le Club et l'appoint qu'il cherche dans la colonisation pour l'établissement d'une caisse de chômage au moyen de l'assistance par le travail.

Puis, il est proposé par M. D. La-

jeunesse, second vice-président, appuyé par M. J. A. Chicoyne, secrétaire-archiviste du Club, et unanimement résolu, aux applaudissements de l'assemblée :

1° Que le Club Ouvrier Indépendant exprime à M. J. A. Chicoyne, M. P. sa vive reconnaissance pour avoir bien voulu venir causer avec lui de colonisation et son admiration sincère des vues et du programme exposés par lui à ce sujet ;

2° Le Club comprend, comme le distingué conférencier et par suite de ses lucides représentations, que l'œuvre de la colonisation est essentielle à l'avenir de notre nationalité dans la province de Québec ;

3° Le colon est bien, en effet, un héros, comme l'appellent nos poètes et littérateurs en général, mais c'est un héros trop méconnu et souvent maltraité par le pays à la prospérité duquel il travaille ;

4° La colonisation, avec le système ou plutôt l'absence de système régissant aujourd'hui, est impraticable et cela paraît injuste d'y condamner nos compatriotes ;

5° Il y a des réformes urgentes et indispensables à obtenir de qui de droit et il faut, pour atteindre cette fin, le concours unanime de l'opinion publique, représentée surtout par les efforts combinés des travailleurs des villes et des campagnes, se liguant afin de réussir dans ce dessein, en dehors des exigences politiques ;

6° L'un des grands obstacles au succès de la colonisation résulte du conflit regrettable que la régie du domaine public engendre entre les colons et les marchands de bois dans toute l'étendue des territoires actuellement colonisables ;

7° Tout en respectant les droits acquis, il devrait être possible de régler l'exploitation de la forêt qui seule appartient au marchand de bois, le fond restant indiscutablement au colon, et cela de façon à favoriser le travail et le succès de ce dernier ;

8° Pour arriver à obtenir de l'Etat ces règlements salutaires, il est excessivement important que l'opinion publique s'agite et fasse sentir qu'elle exige de telles réformes afin de fortifier la main du gouvernement et de le mettre plus à son aise pour les opérer ;

9° En dehors de cette protection et de l'aide à obtenir de l'Etat pour les colons, la meilleure méthode de colonisation est celle que préconise M. L. O. David, c'est-à-dire celle qui se fait par groupes et que soutient l'initiative privée au moyen de la coopération ou assistance mutuelle ;

10° Seuls, le groupement des colons et la coopération sont capables de permettre, selon une autre suggestion heureuse de M. David, l'établissement des écoles primaires nécessaires aux enfants des colons, et l'obtention des machines de défrichement, sans lesquelles, avant peu, il ne faudra plus guère songer à la colonisation efficace dans nos forêts ;

11° Il doit être possible de trouver l'argent nécessaire à un bon système de colonisation, comme on en trouve pour les chemins de fer, pour les prisons, etc. Mais l'Etat n'y pouvant seul, il serait désirable que l'initiative privée fit sa part direc-

tement, au moyen d'une espèce de "dernier du colon", pour la perception duquel on pourrait former une vaste association patriotique au sein de nos institutions de mutualité, de sociétés et autres du genre : association dont chaque membre contribuerait d'un sou par mois, plus ou moins, pour la colonisation selon sa bonne volonté et ses moyens ;

12° A part cette souscription nationale, il serait sans doute possible d'imposer aux propriétaires de limites à bois une toute petite taxe "d'un sou" par an sur chacun des 28,000,000 d'acres de terre qu'ils ont en leur possession.

13° Il est opportun de déterminer un mouvement de retour des villes vers les campagnes, afin de prévenir une affreuse crise économique, résultat du débordement de l'offre sur la demande dans le champ du travail ; de même il est urgent d'établir notre province pour lui garder sa place dans la Confédération ;

14° Il est à espérer que les associations coopératives vont se multiplier et s'affermir, surtout parmi les travailleurs, qui sont les plus intéressés, pour développer la colonisation et en obtenir ainsi tout le bien-être qu'un recours judicieux à ses ressources peut ménager aux travailleurs ;

15° Le Club Indépendant Ouvrier, pour toutes les considérations susdites, donne sa plus cordiale adhésion à la campagne entreprise par M. L. O. David, l'un de ses patrons distingués, campagne si bien soutenue par M. le député Chicoyne et qui sera vigoureusement poursuivie, espère le club, et conduite avec le concours de toutes les autorités constituées au plein succès que mérite la grande et vitale cause qui est en jeu.

16° Que le *Pionnier* soit prié de faire écho à ces vœux patriotiques du Club Indépendant Ouvrier, ainsi que tous les organes canadiens, qui ont la chose à cœur, en sorte que les réclamations en faveur de la colonisation se généralisent dans la Province et qu'elles forcent l'attention et le bon vouloir de tous ceux qu'il convient.

On adopte encore une autre résolution, ajoutant à l'expression de la gratitude une pressante invitation de revenir visiter le Club à tous les orateurs de cette assemblée.

Le président annonce que l'organisation de la grande tombola, au profit de la caisse de chômage que le club doit fonder, marche à merveille. Les objets reçus en cadeaux pour cette fin sont nombreux, riches et variés. Tout présage un immense succès.

Puis, l'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée.

J. M. DUPONT,  
Secrétaire archiviste,

Les paroissiens de Tignish, Ile du Prince Edouard, viennent de célébrer, avec éclat, le 100ème anniversaire de la fondation de leur belle paroisse. *L'Évangéline*, de Weymouth Bridge, Nouvelle Ecosse, à la date du 3 août, nous apporte un compte rendu détaillé des fêtes qui ont eu lieu, à cette occasion.

## CAUSERIE AGRICOLE

*Avez-vous vu, à l'heure du souper, le soir, sur la ferme, les papillons de nuit se jeter sur la flamme de la lampe et s'y brûler ?*

Telle est l'image exacte de nos populations rurales se jetant dans les villes et s'y consumant d'une manière aussi certaine. Eh oui ! au moment des moissons, plus que jamais, cette année, les bras manquent dans nos campagnes. Par contre, les ouvriers abondent dans les villes, et les professions libérales surtout regorgent de plus en plus, au point d'offrir des centaines, parfois des milliers de sujets pour quelques places à occuper.

*Est-ce que ce manque d'équilibre n'est pas dangereux au point de vue social et économique ?*

Nous le croyons, et c'est pour prévenir les maux qui en peuvent résulter que nous signalons ces faits à nos adhérents et en particulier aux familles qui détournent leurs enfants de la vie des champs. Nous nous permettons de leur dire : "Le chemin que vous faites prendre à vos enfants est plein de précipices."

Écoutons, là-dessus, une parole autorisée du Syndicat de Remiremont (Vosges), présidé par Mr Méline :

"On a pu remarquer, lisons-nous dans le *Bulletin agricole de l'Est*, que tout élève qui acquiert le certificat d'études n'est plus bon pour travailler la terre : il est trop savant, disent les parents. On en fera tout ce qu'on voudra, sauf un cultivateur.

"C'est pourquoi je préférerais de beaucoup au certificat d'études primaires, tel qu'il existe, la substitution, pour les centres agricoles d'un certificat d'études rurales, qui par son épreuve, retiendrait davantage nos jeunes gens vers la culture, et qui, de plus, leur servirait dans la suite.

"Vous voyez bien que la pléthore de main d'œuvre qui s'abat de jour en jour sur les villes, c'est le germe des bouleversements futurs. Il y a largement place pour tout le monde au banquet de la vie, mais il ne faut pas que tout le monde veuille s'asseoir à la même place au festin, sans quoi on finirait par se battre. Il faut se disséminer, se répartir sagement, et chacun sera satisfait.

"Malheureusement ceux trop nombreux qui s'en vont de nos campagnes vers les villes déplacent l'équilibre....."

*Que faire pour enrayer cette émigration désordonnée ?* Le simple bon sens le dit. Les familles devraient retenir leurs enfants auprès d'elles, au lieu de les pousser inconsidérément vers les villes où ils sont exposés à se perdre de corps et d'âme.

Quant à l'instruction, assurément, par elle-même, elle est bonne. Seulement, dans les campagnes, il faudrait l'adapter aux besoins de l'agriculture. Quoi de plus naturel ? Les chevaux de labour ont une allure différente de celle des chevaux de courses. Quel joli travail on ferait si, sur un sillon, les chevaux allaient aussi vite que ceux du champ de courses. Est-on plus conséquent avec les enfants ?

Actuellement, beaucoup d'enfants sortent des écoles primaires avec des connaissances superficielles qu'ils ne tardent pas d'oublier, parce qu'ils n'ont pas à en faire l'application. D'ailleurs, ces connaissances les laissent absolument désarmés pour les besoins de la vie rurale, car ils ignorent

les principes essentiels de l'agriculture qui leur feraient aimer la campagne et leur ouvriraient l'esprit aux améliorations que l'on peut réaliser dans les cultures et dans le faire-valoir des fermes. Qu'on le sache bien : de toutes les branches du travail national, l'agriculture est la plus négligée et celle où il y a le plus de progrès à réaliser, si les bras et les capitaux y affluaient servis par une bonne instruction agricole.

Dès à présent nous conseillons aux familles de faire servir l'instruction de leurs enfants à la ferme. Voici comment, pères et mères : faites-vous aider par vos enfants, garçons et filles, dans la tenue de vos comptes. S'ils arrivent à prendre goût à ces petits calculs, s'ils savent trouver les prix de revient de vos cultures, de vos élevages, ce sera une bonne initiation qui leur servira toute leur vie. Croyez-en, là-dessus, un vieux praticien qui a vu le fait se vérifier pour beaucoup d'enfants ainsi dirigés.

*Y a-t-il rien de plus utile à nos futurs cultivateurs qu'une instruction professionnelle, qui leur fasse aimer la vie des champs et leur enseigne les moyens d'y réussir ?*

Il va sans dire qu'il faut avant tout, et simultanément, dans les familles comme à l'école, donner aux enfants une bonne direction morale..... Mais ce sujet est délicat. N'insistons pas.

Après tout, il s'agit là d'un devoir capital pour les familles. Et pourtant qu'ils sont rares les parents ayant un réel souci de bien élever leurs enfants !

Aussi les enfants s'élèvent-ils comme ils peuvent, ou plutôt bien loin de s'élever, on peut dire qu'ils s'abaissent, car bon nombre tournent mal..... Et à qui la faute ?

Ce sont précisément ces natures abandonnées, dévoyées, toujours plus nombreuses dans nos campagnes, qui forment la grande recrue des mauvais ouvriers des villes, de ceux qui font les grèves et les révolutions et vont finir prématurément leur triste existence à l'hôpital.

Ah ! Dieu daigne ouvrir les yeux à nos pauvres affolés et nous fasse aimer davantage la plus sûr et la plus nécessaire des professions, l'agriculture qu'il a lui-même imposée à l'homme :

Puis avec le poète académicien Ponsart, redisons hardiment à nos autorités sociales de tous ordres :

Remettez en honneur le soc et la charrue,  
Repeuplez la campagne aux dépens de la rue;  
Grevez d'impôts la ville et dégrevez les  
[champs,  
Ayez moins de bourgeois et plus de pay-  
[sans.

D. J. GIROD

Bulletin de l'union du Sud-Est des  
Syndicats agricoles.

Heureux petit pays !

Le canton de Bâle-Campagne vient de faire quelque chose que le Canada ne fera pas de sitôt.

Il vient d'amortir le solde de sa dette publique.

Maintenant, le bon petit canton ne doit rien, plus rien, et les contribuables n'ont plus à payer un centime pour les intérêts d'un capital dévoré par leurs aïeux.

## A propos de la loi de Lynch

Nous lisons dans *The Review*, de Saint-Louis, à la date du 3 août :

“ La Virginie nous offre le premier exemple de la mise en accusation et de la condamnation de *lynchers*. Il y en a deux qui viennent d'y être condamnés à cinq et à six ans d'emprisonnement pour meurtre au deuxième degré. Et c'était pour avoir lynché un homme— un blanc, il va sans dire— accusé d'une attaque criminelle contre une femme. ”

Comme on le voit, les autorités aux Etats-Unis, règle générale, ne font aucune tentative de supprimer l'horrible plaie des exécutions sommaires. La condamnation de deux *lynchers* est un événement jusqu'ici inouï. Et, remarquez-le bien, la victime était un blanc. Les *lynchers* de nègres ne sont pas près d'être molestés.

\* \*

Sous le titre : *Pires que des sauvages*, nous lisons ce qui suit dans le *Catholic Columbian*, du 5 août :

“ Depuis quelques jours six nègres ont été lynchés dans les environs de Bainbridge, Georgie, pour viol et vol. Le dernier tué est un nommé Charlie Mack. Un reporter qui assistait à cet homicide en donne les détails horribles que voici :

“ Le prisonnier fut conduit au même arbre où Sammins avait été exécuté et y fut lié avec des chaînes.

“ Tous ceux qui avaient des couteaux les sortirent, et se mirent à torturer le misérable. Les blancs qui l'entouraient, tout en reprochant au nègre son crime, lui enlevèrent de petits morceaux de chair qu'ils enveloppèrent dans des morceaux de papier pour les emporter comme des souvenirs.

“ Les gens de la foule entourent Mack, coupant des morceaux aux muscles des bras et des jambes, enlevant la chair aux côtes, mutilant ses doigts, tordant ses bras à les briser, enfonçant leurs couteaux dans ses chairs.

“ Le nègre était devenu une masse de chair pantelante et saignante, n'ayant presque plus de forme humaine, avant que la foule ait daigné se servir de balles et de poudre.

“ C'était merveilleux de voir la vie rester aussi longtemps dans cette carcasse mutilée et torturée. Après qu'ils eurent poussé cette barbarie à son extrême limite, les *lynchers* firent leur seul acte de miséricorde. Les chaînes furent enlevées, et la corde autour du cou fut raidie, et au moment où le corps—une masse de chair déchiquetée mais vivante— montait dans les airs, l'ordre de faire feu fut donné. A ce commandement, les flammes jaillirent de centaines d'armes à feu, et le misérable était mort. ”

“ La barbarie de la torture, ajoute le *Columbian*, à laquelle ce misérable nègre fut soumis, surpasse, en sauvagerie diabolique, les actes atroces des sauvages avant que les missionnaires n'eussent adouci leurs mœurs féroces. L'homme était digne de mort. Son crime était affreux. Mais la manière dont on l'a fait mourir était inhumaine. La foule qui l'a ainsi déchiqueté était composée exclusivement d'Américains de naissance, et ils nous font toucher du doigt l'état actuel de la civilisation anglo-saxonne aux Etats-Unis. ”

Nous n'avons pas de commentaires à ajouter. L'*Indépendant*, de Fall River, voudra bien peut-être en faire pour nous.

## A propos de subsides aux voies ferrées

La *Tribune*, feuille libérale de Saint-Hyacinthe, publie l'article très sensé qui suit dans son numéro du 4 août :

Le gouvernement a mis dans son budget un montant considérable comme subsides à des compagnies de chemins de fer, dans le pays. Et les journaux adversaires de crier bien fort contre ce système, et de se se dire scandalisés.

Quant à crier, ils ont le droit de le faire : mais quant à être scandalisés, et à se dire scandalisés, ils ont tort. En effet, si nous jetons un regard dans le passé, si nous examinons l'histoire du règne politique de mes amis conservateurs, il est facile de constater que le système des subsides aux compagnies de voies ferrées existait dans toute sa beauté. Pour se convaincre de la vérité du fait, il n'y a qu'à jeter un coup-d'œil sur le tableau suivant tiré du rapport du ministère des chemins de fer et canaux. Ce tableau bien que très court, est d'une éloquence convaincante. Il contient l'énumération année par année, des montants payés par les gouvernements conservateurs, en subsides de chemins de fer pour la période de temps comprise de 1882 à 1895.

1882.....	\$1,658,000
1883.....	2,638,400
1884.....	6,932,200
1885.....	5,069,300
1886.....	2,485,660
1887.....	2,027,200
1888.....	1,297,101
1889.....	4,688,078
1890.....	5,213,210
1891.....	815,474
1892.....	4,127,849
1893.....	1,052,088
1894.....	4,646,160

Ces montants réunis forment un total de \$42,260,720 et ceci ne comprend pas les subventions en argent et en terre payées antérieurement, au chiffre de cent et quelques millions de piastres, non plus que celles en terres accordées, durant la même période, aux compagnies exploitant des voies ferrées dans le Nord-Ouest.

Tout ceci est donné purement et simplement pour établir que les journaux et les orateurs adversaires du gouvernement n'ont pas sujet d'être scandalisés. Ils ont accepté et préconisé, aux beaux jours du pouvoir, le système que nos gouvernants paraissent tenir à cœur et honneur de faire refluir : toute la différence est que c'est aujourd'hui en serre-chaude libérale, tandis qu'autrefois, c'était en serre-chaude conservatrice.

J'admets que, pour des politiciens partisans, la différence est sensible.

Dans les froides ombres de l'opposition un parti semble posséder une âme et une conscience, si je puis parler ainsi, plus délicates, plus sensibles : la moindre chose l'affecte, l'émeut ; l'acte le plus pur est presque de nature à être pour lui cause de scandale. Et, par contraste, chez le parti qui gouverne, sous l'influence des rayons brûlants du soleil du pouvoir, les fibres de l'âme semblent se dilater et la conscience acquérir une élasticité inconnue chez le premier.

Tant il est vrai que, là comme ail-

leurs, en politique comme partout, plus ça change, plus c'est pareil !

Je ne veux pas répéter ce que nous disions, sur la question des subsides aux voies ferrées, alors que le parti libéral était ailleurs que là où il est aujourd'hui ; je me souviens de toutes les promesses faites ; et je dois admettre que nous sommes forcés de dire pour toute défense que nous ne faisons pas plus mal que nos devanciers au pouvoir.

A. BOURGAULT.

## L'affaire d'East-Saint-Louis

Nous lisons dans l'*Indépendant*, de Fall River, à la date du 3 août :

“ Les catholiques irlandais d'East-Saint-Louis (Illinois) sont menacés d'excommunication par Mgr Janssen, évêque de Belleville, parce qu'ils restent hostiles à la nomination du grand vicaire Cluse en qualité de curé de leur paroisse.

“ En agissant ainsi, ils donnent un exemple d'insubordination vraiment scandaleux, attendu qu'aucun prêtre de leur origine n'a voulu accepter la mission dont s'est chargé M. l'abbé Cluse.

“ Mgr Janssen n'a pas dit son dernier mot. Il est donc encore permis d'espérer qu'en présence du châtement qui les menace, ces malheureux égarés feront leur soumission. ”

## PETITES NOTES

Nous lisons dans la *Presse*, de Montréal, à la date du 4 août :

“ Le vingtième des pique-niques d'enfants, organisés par la *Presse*, au parc du Bout de l'Île, aura lieu lundi prochain, sous le patronage des Compagnies de l'Ordre Indépendant des Forestiers. ”

Sans commentaires, n'est-ce pas ?

Nous regrettons vivement d'apprendre par les journaux de Montréal, que M. B. A. T. de Montigny, ancien recorder, devra subir l'amputation d'une jambe malade depuis bien des années.

“ Notre confrère de la *Vérité*, dit le *Pionnier*, de Sherbrooke, à la date du 4 août, a bien raison de faire de grands éloges de l'heureuse initiative prise par la société Saint-Jean-Baptiste, de St Sauveur, à Québec. Cette association a organisé dans son sein une section particulière de la colonisation. ”

Les journaux français nous apportent la nouvelle de la mort de M. C. Chesnelong, sénateur inamovible, arrivée samedi, le 22 juillet, à Orthez. M. Chesnelong était âgé de 80 ans. C'était un orateur remarquable, et un défenseur convaincu de l'Eglise.

Le médecin du Pape, le Dr Lapponi, dit une lettre de Rome en date du 22 juillet, a obtenu un congé de quelques semaines, preuve que le Pape jouit d'une santé très bonne. Il ne cesse d'ailleurs d'accorder des audiences et de s'occuper des affaires.

## La vénérable Louise-Marie de France

Mère Thérèse de Saint-Augustin

(Du *Messager du Cœur de Jésus*, de Toulouse.)

(Suite.)

Elle s'en explique d'ailleurs fort nettement, quand elle ne veut pas qu'on puisse dire que " parce que je suis madame Louise, je me mêle de ce qui ne me regarde pas." C'était par conséquent peine perdue que de requérir des grâces et de préparer des placets par son entremise ; elle se retranchait derrière sa résolution du premier jour avec une énergie qui n'entendait fléchir d'aucune sorte. Avouons toutefois qu'il lui en coûtait singulièrement de répondre par des refus constants à des importunités qui ne se lassaient point.

Elle s'accusa, il est vrai, en une circonstance, d'avoir, contre sa résolution, sollicité les largesses de la cour pour une personne dont elle avait eu à souffrir ; mais comment se défendre de se service exceptionnel, en faveur d'une âme qui " avait eu des torts à son égard ? " Ce n'est pas assurément se déjuger que s'infliger des démentis aussi chrétiens. On en comprend mieux avec quel accent de plaintif regret elle a pu dire dans l'habitude de la vie : " Si j'ai joui autrefois du bonheur de faire des heureux, en me consacrant à Dieu j'ai sacrifié jusqu'à cette douceur." Simple et touchante expression du sentiment qu'éprouve, en face du pauvre qui tend la main, l'homme qu'une pauvreté volontaire rend impuissant à faire l'aumône.

### IX

Ce serait le moment d'exposer en raccourci le tableau des vertus principales dont la sainte prieure donnait l'exemple à ses filles. Disons un mot d'abord de quelques-unes des dévotions qui lui étaient chères entre toutes.

Nous avons déjà parlé du culte qu'elle professait pour le Cœur adorable de Jésus, culte que lui avait inspiré la reine Marie Leckzinska, et auquel Mgr de Beaumont imprimait alors dans son diocèse un irrésistible élan. D'autre part, une Fille de France pouvait-elle ne pas honorer d'un hommage filial la très auguste Mère de Dieu, à laquelle Louis XIII, son aïeul, avait solennellement voué le royaume pour toujours ? Saint Michel était bien, depuis des siècles, en possession du patronage officiel de la patrie française, mais madame Louise faisait ingénieusement entendre au glorieux archange qu'il n'avait pas à se formaliser de la substitution, et que celle-ci ne devait altérer en rien sa bienveillance à notre égard : " Vous avez été longtemps le patron spécial du royaume. Depuis, il n'a été voué à votre Reine que pour accroître, par votre médiation auprès d'elle, nos ressources et notre défense. "

Parmi les autres saints qu'elle appelait de préférence à son aide, la plus chaleureusement invoquée était naturellement la grande réformatrice du Carmel, l'incomparable Thérèse dont le nom était devenu le sien. Ajoutons qu'elle ne cessait d'intercéder le saint

roi Louis, son patron, pour les intérêts spirituels de ceux des siens qui restaient exposés aux périls de la cour. Pour eux aussi elle adressait de fréquentes prières à saint François-Xavier, très en crédit dans la famille royale, car plusieurs membres s'honoraient d'en porter le nom vénéré.

Mais que n'aurions-nous pas à dire du zèle adorateur de la carmélite pour la divine Eucharistie et surtout de son empressement à courir au festin de la sainte Table ! Heureuse de se confesser deux fois la semaine et de communier tous les jours, elle écrivait : " Toute la force d'une épouse de Jésus-Christ est dans la communion. Le moyen le plus court et le plus sûr qu'elle ait pour avancer dans la perfection, c'est la communion ; le secours le plus puissant contre ses ennemis, c'est encore la communion. La présence réelle de notre divin Epoux éclaire et épure la conscience, élargit le cœur, en bannit l'ennui, la tristesse et les vains scrupules pour n'y laisser régner que la confiance et l'amour. "

On aimera sans doute à trouver ici quelques-unes des paroles substantielles dans lesquelles madame Louise avait coutume de résumer, pour les relire chaque jour, certaines résolutions pratiques de ses retraites.

" Avoir toujours Dieu en vue comme notre fin ; voir si telle action que je fais ou vais faire me mène à lui ; la purifier si elle est indifférente, et la laisser si elle pouvait m'en éloigner. Haïr le péché plus que tous les maux, parce qu'il offense Dieu qui mérite d'être servi et aimé pour lui-même, punition et récompense à part : je me servirai cependant de ces deux motifs de crainte et d'espérance pour m'aiguillonner dans la pénitence et dans son service. Prendre tous les événements de la vie, depuis les grandes souffrances jusqu'au plus petit ennui ou contradiction, en esprit de pénitence : ne me point épargner lorsqu'il s'agira du service de Dieu et de l'accomplissement de nos règles... "

" Mourir plutôt que d'en violer la plus petite de props délibéré : en les suivant exactement, je suis sûre de gagner le ciel. En conséquence, silence exact dans le grand silence, mévis-à-vis des novices (1), lorsque des choses essentielles ou qui leur seront de consolation ne m'obligeront pas de le rompre... Être exacte sur la mortification en toutes occasions. M'étudier à la présence de Dieu habituelle, même à la récréation, et prendre des moyens pour m'y maintenir. Méditer habituellement les grandes vérités et la passion de Notre-Seigneur. Faire de toutes mes contradictions, peines temporelles ou spirituelles, des actes de pénitence ; en un mot, faire de toutes les actions qui me déplairont ce que j'appelle *pénitence du moment*... "

Ce tableau qu'elle se traçait des vertus religieuses, la Mère Thérèse de Saint-Augustin le manifestait si parfaitement dans sa conduite, que ses Sœurs s'appliquaient à étudier en elle une sorte de règle vivante. Appelée plus tard à fournir des renseignements sur la véritable carmélite, une ancienne

(1) Madame Louise, en cessant d'être prieure, était redevenue maîtresse des novices.

prieure de Saint-Denis se bornait à cette simple déclaration : " Dans le monde, il faut des actions d'éclat pour faire connaître les saints ; dans le cloître, il faut s'assujettir au plus communes et les faire avec des motifs qui les relèvent aux yeux de Dieu, mais en nous cachant aux yeux des hommes. Voilà ce qu'a fait madame Louise, tout le temps que nous avons eu le bonheur de la posséder, et c'est ce que j'appelle *le miracle de sa vie*. "

### X

D'une humilité devenue à toute épreuve, à force de victoires, la servante de Dieu était facilement déconcertée par toute attention qui pouvait ressembler à un privilège ; tant elle eût désiré de n'être remarquée de personne, tant au contraire elle se réjouissait d'avoir été l'objet de quelque méprise humiliante. D'où vient que certain prédicateur s'étant avisé, selon l'étiquette de cour, de la complimenter dans l'exorde et la péroraison de son sermon, elle ne manqua pas de le lui reprocher avec sa pointe accoutumée d'humour :

" Votre discours m'a rappelé un plat de poisson, bon seulement entre tête et queue. "

Ce qui n'empêchait pas qu'elle ne sentit parfois, à sa vive peine, quelque bouffée d'orgueil lui monter au cœur ; " Il y a, écrivait-elle, des choses un peu difficiles pour une Capet... J'ai toujours été une orgueilleuse, et après avoir tout quitté à l'extérieur, je retrouve en moi les folles délicatesses de l'amour-propre. " Le vrai est que son humilité de bon aloi lui servit merveilleusement, en plus d'une rencontre, à dissimuler le mérite de ses mortifications incessantes. Nous en pourrions citer bien des exemples, car les rigueurs de la règle ne sont pas les seules qu'elle ait pratiquées avec entrain. Ses pénitences secrètes étaient effrayantes : et quand elle ne pouvait s'y livrer dans sa cellule, elle allait se cacher dans le grenier du couvent, pour se flageller avec toute liberté. Le sang, qui jaillissait violemment de sa chair, déchirée par le fouet, y a laissé souvent aux parois des traces singulièrement révélatrices.

L'année 1787, la dernière de celles que la sainte princesse passera sur la terre, devait être marquée par un redoutablement extraordinaire de ses autres souffrances physiques et morales : " Oui, monsieur, mandait-elle à la date du 22 janvier, la goutte entre assez fréquemment au Carmel, car la vie extrêmement dure que nous menons fait autant d'effet sur nos pauvres carcasses que la bonne chère du monde ; la mienne n'est pas forte. " Elle n'en ajoutait pas moins, le 12 mars : " Je fais mon dix-septième carême avec succès, toujours à l'huile. "

Ces dernières paroles font naturellement penser à une lettre fort remarquable, animée d'un souffle de véritable éloquence, qu'elle avait écrite, en 1783, à Mgr de Bonal, évêque de Clermont, pour le presser de se refuser aux instances de ceux qui le conjuraient d'adoucir les rigueurs du carême. Cette lettre est trop longue pour que nous puissions en extraire autre chose que ce court fragment :

" J'ai vécu trente-deux ans sans pou-

voir soutenir un très bon maigre. Voilà treize ans que je le soutiens ici un peu moins bon que celui du plus petit bourgeois, et, grâce à Dieu, je vais commencer mon treizième carême sans œufs, ni beurre, ni laitage. Je vous assure, mon Père, que je consentirais à le faire au pain et à l'eau, que je consentirais à bien d'autres choses encore, pour que vous, saint évêque que vous êtes, ne mollissiez pas sur la loi de l'abstinence, et, s'il le fallait, je le signerais de mon sang. "

Madame Louise, on le voit, était loin de se montrer indifférente aux atteintes portés à ce qu'elle avait de plus cher, alors que, tout en profanant le dimanche on demandait des concessions à l'Eglise, on la priait de s'accommoder aux idées de la philosophie, au progrès des mœurs, on lui demandait de se relâcher de sa discipline, de diminuer le nombre de ses fêtes, de supprimer tantôt une branche tantôt une autre de l'arbre monastique, dont on s'appliquait en même temps à affaiblir la sève.

La *cognée* est à la racine de l'institution monastique, s'était écrié le vaillant archevêque d'Arles, Mgr Jean-Marie Dulau, qui bientôt proclamera sa foi par son sang. Le martyr avait prophétisé juste en 1780, et déjà d'autres calamités non moins fatales menaçaient chez nous l'Eglise de Dieu. La nouvelle, prématurée à ce moment, qu'un dernier coup lui était porté par le malencontreux ministre de Louis XVI, Loménie de Brienne, acheva de briser l'âme de Louise de France. Elle ne s'en releva plus. Les douleurs de goutte avaient cessé, il est vrai, depuis l'époque des fêtes de la Pentecôte, mais la froide saison venait de s'annoncer trop précoce pour que la princesse se flattât de " passer l'hiver sans sa visite. "

Cependant les mauvais jours étaient arrivés et les souffrances physiques ne semblaient pas augmenter chez elle dans la proportion qu'on redoutait. Une circonstance, voilée encore de quelque mystère, anéantit subitement les espérances que sa famille religieuse avait jusque là entretenues.

(A suivre.)

### UNE IDEE ALLEMANDE

Une Société de tempérance de Berlin vient d'inventer l'original système que nous allons indiquer, pour essayer de convertir les nombreux pochards de la capitale et les amener à résipiscence.

Tout le monde connaît les usages de la photographie *instantanée*, et combien il est difficile d'échapper à l'indiscrétion des petits appareils que leur faible volume permet de dissimuler au fond d'une poche. Or, la Société dont nous parlons a désigné un certain nombre de ses membres qui sont chargés de *filer* tour les ivrognes (quel travail !) qu'ils rencontrent, puis, à l'aide d'une jumelle instantanée, de les photographier dans toutes les poses, sans qu'ils s'en aperçoivent bien, entendu.

Et le lendemain, quand notre pochard a repris ses occupations régulières, on vient lui présenter, comme témoins irrécusables, la série des épreuves révélatrices où il peut se voir trébuchant, par exemple, dans le ruisseau, ou se battant avec un inoffensif bec de gaz. Il n'y a pas à répliquer, la scène est prise sur le vif, et le coupable, honteux et confus, de se trouver pris " en flagrant délit ", n'a plus qu'à jurer... qu'on ne l'y prendra plus.